Image not found or type unknown

Informations licenciement economique

Par **Diesel**, le **01/04/2011** à **13:51**

Bonjour,

Je viens d'apprendre ce matin 1er Avril que j'allais etre licencié (Hélas c'etait pas un poisson d'Avril). Étant mon première licenciement, je suis donc en ce moment à la recherche d'informations concernant les droits et les devoirs des deux parties lors d'un licenciement.

Quelques précisions, je suis embauché depuis Février 2010 comme technicien audio-vidéo sous la convention de la métallurgie dans une petite entreprise de moins de 11 employés.

Les questions que je me posent sont surement les meme questions que tout le monde ce posent quand on est licencié:

Ai-je le droit à un préavis ?
J'ai lu qu'on pouvais demande à faire une formation et qu'apparemment en cas de licenciement économique le temps de cette formation serait doublé. Est-ce vrai et comment en bénéficié ?
Les indemnités reversé en fonction du mon temps dans l'entreprise ?

C'est les questions que je me pose j'en oublie surement donc je prend avec plaisir tout les conseils que vous pourrez m'apporter.

Merci par avance de partager votre savoir avec moi !!!
Nicolas.

Par **P.M.**, le **02/04/2011** à **11:03**

Bonjour,
Pour essayer de mieux vous répondre, il faudrait savoir combien de salariés seraient concernés par ce licenciement et que vous confirmiez s'il serait bien économique...

Par **Diesel**, le **02/04/2011** à **15:25**

Bonjour,

Je confirme c'est bien un licenciement économique et je suis le seul concerné étant le dernier arrivé.

Merci

Par **P.M.**, le **02/04/2011** à **16:42**

Je vous propose ce dossier

Par **Diesel**, le **03/04/2011** à **14:48**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu c'est gentil. Je m'en vais lire tout ca encore merci !!!
Cordialement

Par **Diesel**, le **11/04/2011** à **19:50**

Bonjour,

Merci pour le dossier que j'ai lu, c'etait très intéressant. J'ai cependant encore plusieurs questions car le déroulement de mon licenciement me parait bizarre. Je résume donc:
Mon patron le 1er avril m'a convoqué dans son bureau pour me dire que j'allais etre licencié il m'a également expliqué le pourquoi
(économique). Il m'a demandé après si je voulais etre **licencié à l'amiable** ou si je voulais qu'il suive le "**déroulement normal**" de la procédure tout en me certifiant que pour moi l'une ou l'autre des solutions ne changerais rien pour moi (niveau assedic ect)mais que pour lui ce serais plus compliqué et plus long. J'ai donc accepté qu'il le fasse à l'amiable.
Mais après avoir lu le dossier et les infos sur le net, j'ai l'impression que tout ca lui permet de me mettre plus vite dehors.
Mais je vous rassure je n'ai encore rien signé.
Voici les questions qui me trotte dans la tête:
Est-il possible de ce faire licencié économiquement à l'amiable ?
J'ai encore une question le préavis commence quand ? je m'explique il commence le jour ou j'ai su que j'allais etre viré (1er Avril) ou le jour ou je reçois m'a lettre de licenciement ? Parce que si c pas le 1er Avril il à menti.

Dsl j'abuse de votre gentillesse mais j'en ai marre de me faire avoir.
Merci pour tout.
Cordialement

Par **P.M.**, le **11/04/2011** à **20:18**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,
Un licenciement à l'amiable n'existe pas, il y a seulement éventuellement la rupture conventionnelle qu'a priori vous n'avez pas en l'occurrence intérêt à accepter...
L'employeur a menti puisque le préavis commence à première présentation par la poste de la lettre de licenciement économique si vous n'avez pas accepté la CRP...

Par **Diesel**, le **12/04/2011** à **17:39**

Merci pour ta réponse, ca me laisse sans voix car faut vraiment etre bête pour penser qu'on va laisser faire les choses sans jeter un œil à l'affaire.
En tout cas merci pour tout je vais régler tout ca demain je vous tiendrais au courant de comment ce sont terminée cette affaire.
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés